



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA DEMANDE DE
Dérogation mineure numéro 2019-00334
(Matricule 9517-37-1100)

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Béatrix

Je, Gérard Cossette, Directeur général/secrétaire trésorier par intérim, donne l'avis suivant :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue
à 20 heures le mardi 12 novembre 2019
au 861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC), JOK 1Y0
salle régulière des délibérations du Conseil municipal,
le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement
35, 2^e avenue des Pins à Sainte-Béatrix
Lot P 250 Cadastre de la Paroisse de Sainte-Béatrix

Objet de la dérogation :

Demande de dérogation mineure pour deux garages dont la marge latérale est dérogoatoire.
Garage A (près de la 2^e avenue des Pins) : La marge latérale entre le garage et la limite latérale du terrain est de 3.8 pieds au lieu de 6.5 pieds (2m) comme le stipule l'article 5.2.1 du règlement de zonage #526-2012.
Garage B (plus en profondeur sur le terrain) : La marge latérale entre le garage et la limite latérale du terrain est de 2.1 pieds au lieu de 6.5 pieds (2m) comme le stipule l'article 5.2.1 du règlement de zonage #526-2012.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Béatrix, le vingt-huitième jour d'octobre de l'an deux mille dix-neuf (28-10-2019).

Gérard Cossette,
Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim

Certificat de publication

Je soussigné, Gérard Cossette, directeur général/secrétaire trésorier par intérim, déclare que j'ai publié le présent avis en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil le vingt-huitième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-neuf (28-10-2019) entre 8h30 et 16h30.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (28.10.2019).

Gérard Cossette,
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim